

La Gazette

Le mensuel 100% fait maison
qui vous informe

la
cgt

CAF FINISTÈRE

Numéro 25
Février 2024



FÉMINISTES COMME DES DRAGONS

Alors que nous franchissons le seuil de l'année du Dragon, un symbole puissant de force et de courage, il semble opportun d'aborder un sujet tout aussi chargé de puissance symbolique : la lutte féministe.

Le Dragon est souvent perçu comme une figure d'énergie masculine, mais en cette année qui porte son nom, nous vous invitons à repenser le Dragon à l'image des mouvements féministes : puissants, indomptables, mais aussi porteurs d'espoir et de renouveau. Les féministes telles que Martha Desrumaux (p. 2) ne cherchent pas à prendre le pouvoir pour dominer mais pour rectifier le cours de l'Histoire, pour qu'ensemble, tous genres confondus, nous puissions avancer vers un avenir plus équitable (p. 1).

Dans un esprit de solidarité, rappelons-nous que notre engagement est essentiel, que chaque action compte et que, seulement ensemble, nous pouvons réveiller les Dragons du progrès et de l'égalité en chacune et chacun d'entre nous (p. 3 et 4).

Bonne lecture !

L'équipe éditoriale

Sommaire

- P. 1 : Mobilisation du 8 mars 2024
- P. 2 : Un jour... une personnalité
- P. 3-4 : Flashs infos
- P. 5-6 : Les instances en bref !
- P. 7 : Bonus
- P. 8 : Boîte à idées



GRÈVE

LE 08 MARS 2024

Le 8 mars n'est ni la fête de la femme, ni la fête des mères ou encore moins la Saint-Valentin. C'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, une journée de grève féministe de toutes et tous pour revendiquer et gagner l'égalité réelle au travail et dans la vie. C'est aussi une journée de solidarité avec les femmes du monde entier et de lutte contre les idées d'extrême droite sexistes et patriarcales.

La CGT revendique :

- **l'égalité salariale réelle** : Smic à 2 000 €, revalorisation des métiers à prédominance féminine, reconnaissance des carrières, fin des temps partiels subis ;
- **la fin des violences sexistes et sexuelles** au travail : formation, prévention, protection des victimes et sanction des agresseurs ;
- **une politique de la santé** des femmes ambitieuses : droit à l'IVG, suppression des jours de carence, 100 % Sécu ;
- **des services publics** de la petite enfance et du grand âge de qualité et répondant aux besoins.

**Le 8 mars,
on arrête tout,
toutes et tous
pour gagner l'égalité au
travail et dans la vie.**

**Toutes et tous
en grève et en
manifestation !**

ON VEUT L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



Un jour... une personnalité

MARTHA DESRUMAUX

Héroïne du Nord qui, à l'âge de 11 ans, sans savoir ni lire ni écrire, a commencé à travailler dans une usine de textile.

Lorsqu'elle est née en 1897, les femmes étaient régies par le Code civil de 1804 : les filles étaient sous l'autorité de leur père, les épouses étaient soumises à leur mari et les ouvrières étaient sous la domination patriarcale de leur employeur.

Syndicaliste, résistante, engagée pour la défense des droits des femmes.

À 13 ans, elle adhère à la CGT et assume rapidement des responsabilités syndicales. Son charisme et sa détermination l'amène à se battre tout au long de sa vie pour un monde meilleur, plus juste et plus équitable. Elle a résisté pendant la Seconde Guerre mondiale, subi une déportation de trois ans à Ravensbrück, travaillé en tant qu'ouvrière et militante syndicale, et s'est engagée dans la défense des droits des femmes.

Martha Desrumaux connaît aussi mai 1968, le droit à l'avortement et l'accès à la pilule contraceptive. Autant de combats qu'elle soutient. Toute sa vie, elle lutte pour l'émancipation des femmes, l'égalité salariale, la dignité des conditions de travail et le droit d'être libre. En 1982, elle décède à Évenos.



**Surnommée
"La pasionaria du Nord"**

**Sa lutte et
son engagement sont
une source d'inspiration
pour nous tous.**



Pour aller plus loin 



RPN Titres restaurant, complémentaires santé et prévoyance

On prend les mêmes et on recommence

Madame BERTIN, dès la reprise des négociations avec les Organisations syndicales, reprend ses mauvaises habitudes.

Elle impose en 2ème partie de séance, la négociation sur les titres restaurant en inversant l'ordre du jour. Les Organisations syndicales, flairant le coup fourré, la contraignent à respecter l'ordre du jour, d'autant plus que ce sujet devait être consensuel. En effet, jusqu'en 2022, à chaque négociation, l'augmentation de la part patronale du titre restaurant était portée à la limite du montant maximal d'exonération. C'est pourquoi, lors du tour de table, les organisations syndicales portent unanimement le rehaussement de la part patronale à 7,18€ (plafond d'exonération 2024).

Pour info, aujourd'hui la part patronale est de 5,79€, alors qu'elle aurait pu être à 6,50€ depuis 2022 :

	2024	2023	2022
Exonération maximale de la part patronale	7,18 €	6,91 €	6,50 €
Valeur du titre restaurant ouvrant droit à l'exonération maximale	Entre 11,97 € et 14,36 €	Entre 11,52 € et 13,82 €	Entre 10,83 € et 13 €

Source : Urssaf.fr

Rapidement, la directrice révèle la proposition de l'employeur : 6,50€. Cela provoque une réaction unanime de stupéfaction suivie d'une demande de suspension de séance.

Madame BERTIN, tente une ultime stratégie pour essayer d'éteindre l'élan contestataire en annonçant : « je prends sur moi, et je vous propose finalement 6,91€ ». Quelques minutes plus tard, alors que la CGT lui demande « de prendre sur elle » et de passer à 7,18€ elle répond :

« Je n'ai pas mandat du COMEX ». Nous sommes au paroxysme du mépris des Organisations syndicales.

Alors qu'après 3 mois de bras de fer les OS reviennent à la table des négociations, la directrice, par son attitude méprisante, remet de l'huile sur le feu !

Forte de son unité, l'ensemble des OS décide de renvoyer la directrice vers le COMEX pour exiger 7,18€, seule réponse possible au regard d'une inflation alimentaire galopante. Par la même occasion, est demandé que la participation patronale aux titres restaurant soit rajoutée aux textes paramétrés, afin que son augmentation soit automatique chaque année (à l'instar de la prime de crèche).

Nous quittons la séance sans aborder le reste de l'ordre du jour. 2024 s'annonce comme 2023, la direction de l'Ucanss continue d'insulter les salariés. Manifestement, elle n'a rien appris de la séquence précédente !



RPN Classification du 30 janvier 2024

Épisode 2 : toujours rien de concret...

Avant de parler de la classification :

Salaires 2024 – La direction de l’Ucanss fait un retour sur le calendrier des négociations et se veut rassurante sur le fait que la négociation Salaires n’est pas clôturée, alors qu’aucune RPN salaire n’est encore planifiée dans l’année. Elle reconnaît finalement que faute de visibilité d’augmentation du point d’indice de la fonction publique, aucun cadrage de la tutelle ne sera défini à la Sécu !

Pour la CGT, l’urgence ce sont les salaires, c’est pourquoi elle dénonce une fois de plus le prétexte utilisé par l’Ucanss pour ne pas négocier l’augmentation de la valeur du point !

Primes de fonction (art.23 de la convention collective) - La CGT a exigé d’avancer la négociation sur les primes de fonctions en 2024 pour élargir la liste des métiers éligibles et supprimer la proratisation. Entre temps, nous apprenons que la Cnam décide de manière unilatérale de demander aux organismes locaux de déroger au protocole d’accord sur les primes de fonction, en supprimant la proratisation **pour les seuls salariés travaillant en « middle office »**. Comment la Cnam peut-elle s’affranchir des règles en outre-passant la négociation nationale ? L’Ucanss est dans le déni et refuse la tenue d’une RPN en urgence (ne voit-elle pas la manœuvre de la Cnam qui remet en cause le prétendu dialogue social et sa légitimité en tant que fédération d’employeurs ?)

Classification - Cinq heures de réunion sans pour autant que l’Ucanss ne partage une seule de ses orientations, sauf les sujets d’attractivité qui semblent être une priorité.

Pour partager un état des lieux commun et construire un projet, la CGT a demandé des données chiffrées. L’employeur dit rencontrer beaucoup de difficultés pour les fournir, prétextant une extraction compliquée dans les systèmes d’informations.

Pour exemple, l’employeur est dans l’incapacité de nous donner les gains de productivité, qui auraient dû être redistribués aux agents, alors même qu’il s’en sert pour réduire les effectifs... Un comble !

L’employeur fait planer le doute quant au report possible de l’ensemble de l’enveloppe sur 2025. Ne chercherait-il pas à mettre la pression aux organisations syndicales pour clôturer au plus vite cette négociation. Chantage... ?

Les instances en bref !



CSE du 16/01/2024



Présentation du CPOG (contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion) 2023-2027

Le principal enjeu de cette nouvelle CPOG est de faire émerger une mission collective pour maîtriser la production et utiliser les ressources de la caisse dans le réseau.

La Caf du Finistère atteint tous ces objectifs à l'exception des objectifs de production. Une forte amélioration a pourtant été réalisée depuis 2023.

Le CPOG va notamment se traduire par un jumelage entre la Caf du Finistère et celle du Bas-Rhin qui se trouve en sous effectif. Huit techniciens sont recrutés pour cela au 22 janvier 2024..

La Caf du Finistère a également postulé pour accueillir la mission service public de la petite enfance (SPPE).

La CGT se réjouit de la méthode collaborative adoptée dans l'élaboration du CPOG et remarque son caractère ambitieux.



Plan de développement des compétences 2024

Le plan de développement des compétences sera présenté aux agents lors des réunions de service. Une information sur les formations sera également proposée aux agents en amont des EAEA.

La CGT salue cette décision puisque nous avons fait remarquer les disparités entre les différentes équipes concernant l'identification et le recensement des besoins de formations de chaque agents, lors de la Commission formation du 06/11/2023.



Les instances en bref !



CSE du 16/01/2024



Compte-rendu de la CSSCT du 30/11/2023

Nous avons proposé de permettre aux agents de pré-compléter un questionnaire dans le cadre d'incivilités. L'idée étant de recueillir "à chaud" le ressenti de l'agent concerné ainsi que les propos exacts de l'allocataire puis de l'adresser au cadre en vue d'enregistrer le signalement RECIT dans le délai habituel.

Cette proposition a plusieurs objectifs :

- Permettre d'acter le signalement par l'agent dans l'attente d'un échange avec le cadre de proximité.
- Prévenir le risque de décalage temporel entre l'incident et la rédaction du RECIT, limitant ainsi les oublis et permettant de ne pas décourager l'agent dans cette démarche.

Il a été proposé également d'intégrer la procédure des signalements RECIT dans le parcours d'intégration pour chaque nouvel arrivant.



Politique d'envoi des notifications aux allocataires depuis la réforme de l'AL

Lors de la réforme de l'aide au logement en 2021, la Cnaf a demandé aux Caf de n'adresser que les notifications d'indus aux allocataires.

Or pour les notifications cumulant un rappel de droits ainsi qu'un indu, ces dernières ne sont plus adressées à l'allocataire, tout comme celles issues des contrôles. Toutefois, les agents sont tenus de rédiger des notifications détaillées alors qu'elles sont supprimées.

Dans certaines Caf, notamment les Caf bretonnes, les notifications ne sont plus détruites depuis longtemps, cela engendrait des sollicitations à l'accueil, des prises de rendez-vous, des courriers, voire des incivilités.

La Cgt demande à la direction de prendre une position en local sur ces consignes nationales.



Présentation de la production

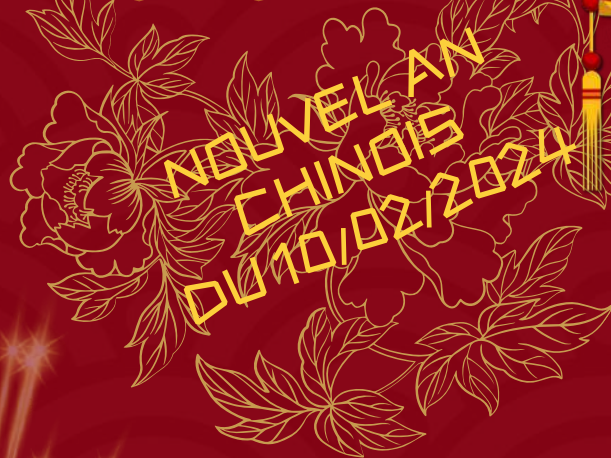
Concernant le service LOGAFA, les demandes concernant l'aide aux victimes de violences conjugales (AVVC) sont au nombre de 106 depuis début décembre 2023.

Constat national : le volume des demandes est important, supérieures aux estimations.

Une sensibilisation sur les violences conjugales pourra être proposée aux salariées qui le souhaitent.

Bonus

2024 ANNÉE DU DRAGON



En cette nouvelle année 2024, placée sous le signe chinois du Dragon, souhaitons nous collectivement et à son image : la puissance dans nos luttes, la réussite dans nos combats syndicaux et la croissance de nos acquis sociaux !



**Les vœux de Sophie Binet,
secrétaire générale de la CGT,
pour la nouvelle année 2024,
en vidéo :**



Boîte à idées

**Comme toujours, la boîte à idées est
ouverte à vos revendications, à vos
remarques et à vos suggestions.
Écrivez-nous de manière anonyme :**

<https://forms.office.com/r/EPshT9hGB3>

**À BIENTÔT POUR UN
PROCHAIN NUMÉRO**